

## Faculté de Sciences Economiques Université de Poitiers

# [#] Inscription en Master 1er année

### **CANDIDATURE : ÉTUDIANT TITULAIRE DE DIPLÔMES FRANÇAIS OU MEMBRE DE L'UE**

Pour la rentrée prochaine (2018/2019) des capacités d'accueil limitées sont mises en place :

[M1 mention Economie de l'entreprise et des marchés](#) [

<http://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/master-XB/master-XB/master-economie-de-l-entreprise-et-des-marches-program-master-econ>  
]: 25 places

[M1 mention Monnaie, banque, finance, assurance](#) [

<http://formations.univ-poitiers.fr/fr/index/master-XB/master-XB/master-monnaie-banque-finance-assurance-program-master-monnaie-b>  
]: 25 places

Procédure de recrutement :

- **du 23 avril au 14 mai 2018**, dépôt du dossier de candidature pour l'entrée du master via la plateforme E candidat :

<https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr/> [ <https://ecandidat.appli.univ-poitiers.fr/>].

*Cette procédure de recrutement est réservée aux titulaires d'un diplôme français et/ou déjà inscrit dans l'enseignement supérieur français. Voir ici pour les étudiants titulaires d'un diplôme étranger* [

<http://sceco.univ-poitiers.fr/scolarite/inscription/etudiants-titulaires-de-diplomes-etrangers-entrant-en-1ere-ou-2eme-annee-de-master-7>  
].

- **8 juin 2018**, analyse des dossiers.

- Entre **le 12 et le 20 juin 2018**, auditions.

- **22 juin 2018**, résultats.

### **INSCRIPTION : ÉTUDIANTS DONT LA CANDIDATURE A ÉTÉ RETENUE**

#### **1ère ETAPE : obtenir votre attestation de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**

1. Avant de vous inscrire en ligne à l'université, vous devez impérativement obtenir votre attestation de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) auprès du CROUS en vous connectant à partir du 1er juillet à : [Mes Services Etudiant](#) [ <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>]

2. - Vous êtes boursier : vous êtes exonéré

3. - Vous n'êtes pas boursier : vous devez vous acquitter de 90 €.

4. Dans les deux cas, **gardez précieusement le n° CVEC qui vous est attribué, il vous sera demandé lors de votre inscription en ligne à l'Université.**

#### **2ème ETAPE : Procéder à son inscription en ligne et prendre un rendez vous**

\* Dans un premier temps, le candidat procède à son inscription en ligne ET prend un rendez vous sur la plateforme en ligne.

**L'inscription doit OBLIGATOIREMENT être finalisée au plus tard le 20 juillet 2018**

\* Dans un deuxième temps il se présente au service de scolarité le jour de son rendez-vous muni du récapitulatif de son inscription, des pièces demandées et du paiement de ses droits . A l'issue de son rendez-vous , sa carte d'étudiant sera établie ..

**Vous étiez étudiant à l'université de Poitiers en 2017/2018 :**

Connectez-vous au site d'inscription en ligne de l'université de Poitiers :

<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/reinsweb> [http://www.univ-poitiers.fr/inscription/reinsweb]

Identifiez-vous à l'aide de votre compte SEL (possibilité de l'activer au moment de l'inscription)

Renseignez votre dossier étape par étape (vous disposez d'une aide spécifique pour chaque étape).

Imprimez le récapitulatif de votre inscription.

Payez vos droits d'inscription en ligne sinon le paiement s'effectuera au moment de votre rendez vous.

prenez un rendez vous sur la plateforme

**Attention** : L'inscription à une formation complémentaire ne pourra se faire que le jour de votre RDV.

**Vous n'étiez pas étudiant à l'université de Poitiers en 2017/2018 :**

Connectez-vous au site d'inscription en ligne de l'université de Poitiers : <http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb> [<http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb>]

A l'aide du numéro provisoire qui vous a été communiqué, renseignez votre dossier étape par étape (vous disposez d'une aide spécifique pour chaque étape).

Imprimez le récapitulatif de votre inscription.

Le paiement de vos droits d'inscription s'effectuera le jour de votre rendez-vous (chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Poitiers)

Prenez un rendez vous en ligne

**Attention** : **Votre inscription ne sera possible que si vous avez demandé à votre université d'origine le transfert de votre dossier universitaire.**

**DANS TOUS LES CAS**

**Le jour de votre rendez-vous**, apportez votre dossier, les pièces demandées.

Le rendez-vous doit avoir lieu avant le 30 septembre .

Vous devez suivre les enseignements dès la rentrée même si votre inscription n'est pas finalisée

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)